

Votre dernier revenu professionnel est supérieur à 10 000 euros ? Le paiement de vos cotisations doit être effectué de manière dématérialisée.

A partir de 2015, le paiement de vos cotisations et la Déclaration des Revenus Professionnels (DRP), doivent être réalisés sous forme dématérialisée, si le dernier revenu professionnel (connu par votre MSA) est supérieur à 10 000 euros.

Comment régler vos cotisations par voie dématérialisée ?

Pour le versement dématérialisé de vos cotisations et contributions sociales, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, le téléversement ou l'ordre de virement.

Le prélèvement automatique aux échéances

Un prélèvement sur votre compte bancaire est automatiquement effectué pour chaque émission de cotisations à la date figurant sur le bordereau d'appel : appels fractionnés, émission annuelle et émissions rectificatives.

Pour bénéficier de ce moyen de paiement, il vous suffit de remplir la demande d'autorisation de prélèvements, formulaire disponible auprès de votre MSA.

Une autorisation de prélèvements peut être annulée par courrier simple adressé à votre MSA.

Le téléversement

Le téléversement n'est pas un prélèvement automatique : il nécessite votre validation de l'ordre de paiement, pour chaque règlement.

Ce mode de paiement dématérialisé vous permet de régler rapidement et en toute simplicité vos factures de cotisations personnelles (et/ou sur salaires), depuis "Mon espace privé MSA" ou sur le site net-entreprises.fr.

Pour utiliser le service "Téléversement des factures", vous devez avoir désigné à la MSA au moins un compte bancaire à l'aide du service en ligne Gestion Compte(s) Téléversement et avoir reçu un bordereau d'appel.

Le prélèvement intervient le jour de la date limite de paiement. Cette date est précisée sur la page d'accueil du service en ligne sur Mon espace privé.

Comment s'inscrire à Mon espace privé ?

- 1 Rendez-vous sur www.msalorraine.fr
- 1 Cliquez sur "s'inscrire" dans le bloc de connexion, en haut à droite de la page d'accueil
- 1 Complétez le formulaire en ligne
- 1 Recevez immédiatement votre code, par mail ou SMS, pour accéder à votre espace privé.

Avec votre espace privé, vous avez la possibilité, 7 jours sur 7, d'effectuer vos déclarations, d'imprimer vos attestations, de téléverser les factures de votre entreprise...

Vous gagnez aussi du temps, en consultant vos derniers règlements et documents échangés avec la MSA.

Retrouvez ainsi de nombreux services en ligne adaptés aux besoins de votre entreprise.

A votre service : l'assistance aux internautes !

Vous êtes inscrit aux téléservices de la MSA et vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à l'espace privé ou pour utiliser un service en ligne ?

La MSA Lorraine met à votre disposition un numéro :

09 69 36 37 06 (prix d'un appel local non surtaxé)
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

ainsi qu'une adresse mail : assistanceinternet@umsage.msa.fr